



28 janvier 2014

NAO 2014

RAPPEL : Accord signé par la CFDT pour deux ans en 2013

La valeur du point est fixée à 9.72€ au 1^{er} janvier 2014 et la prime de vacances augmente de 7 points, soit 155 points au 1^{er} collègue et 175 au 2^{ème}.

Prime exceptionnelle sur les excédents de recettes :

- La CFDT demande que les excédents soient intégralement redistribués aux salariés et non partagés en trois comme en 2013 (salarié – entreprise – Nantes métropole).

Ticket restaurant : La direction propose une valeur faciale de 7.50 €.

- La CFDT obtient **7.70 €**. Soit **88.20 €** net /an pour 210 jours travaillés.
- Le panier est aligné sur la part patronale du ticket restaurant soit 4.62€.

Prime de nettoyage (pour les agents en tenue) : La direction propose 0.486 € par jour travaillé soit **102 € net** au maximum par an.

- Pour la CFDT, cette prime ne doit pas être le prétexte pour la direction à modifier le règlement intérieur. Pour rappel, il est stipulé « Le personnel en contact avec la clientèle, ayant à sa disposition une tenue vestimentaire fournie, doit se conformer au respect des couleurs de la dotation ».

Il est acté que des négociations auront lieu sur l'accession au dispositif de fin de carrière pour les salariés ayant moins de 10 ans d'ancienneté.

Nous attendons les propositions définitives de la direction pour nous prononcer.
Donnez nous votre avis !